



É D I T O R I A L

Chère Allonaises, Cher Allonsais,

Les dernières intempéries marqueront sensiblement les finances de la commune (ponts détruits ou endommagés, piste des Garêts en partie détruite, chemin de rampant endommagé,...).

La commune une nouvelle fois fera face à ces dépenses en sollicitant au maximum les Aides possibles.

Des maisons ont été également inondées.

La solidarité de tous devient une nécessité dans ces moments difficiles.

A ce sujet, je tiens tout particulièrement, à remercier les pompiers, le personnel et les élus engagés lors de ces intempéries.

Dans ce dernier numéro de la mandature vous trouverez notamment une information sur la mise en place du nouveau tri sélectif ainsi que de nouvelle colonne de collecte. Avec l'augmentation substantielle de la taxe liée à l'enfouissement des déchets, trier devient une nécessité.

La communauté de communes n'envisage pas l'année prochaine d'augmenter la taxe des ordures ménagères, mais si le tri ne se fait pas, celle-ci risque de s'accroître fortement dans les années futures.

En cette fin d'année, permettez-moi de souhaiter à vous et à vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année.

Soyez assurés de ma parfaite considération.

**Le Maire,
Christophe IACOBBI**

Mairie: Rue Amiral de Richery 04170 ALLONS
Téléphone : +33 4 92 89 10 73
FAX: 04 92 83 10 42

Horaires d'ouverture:	2 ^{ème} et 4 ^{ème}	de 9h 30
	Mercredi du mois	à 11h 30
	Jeudi	8h à 12h

Site internet de la commune :

<http://allons-alpes-haute-provence.fr>

• Dégâts à Allons en deux actes !

- Le 14 Novembre, la commune d'Allons a subi des intempéries importantes du fait d'une violente tempête de neige. Le courant électrique n'a été rétabli qu'après 26 heures malgré les efforts des agents d'ENEDIS.
- Vendredi 22 et samedi 23 novembre, le village a enregistré des précipitations de pluie très importantes (qui sont venues faire fondre la neige accumulée) occasionnant de nouveaux dégâts, en grand nombre.
- Une constante : des vents extrêmement violents aggravant la situation par de multiples chutes d'arbres.



- Par mesure de prévention, la route d'Allons a été coupée et interdite à la circulation, car à de nombreux endroits, l'eau l'a recouverte.
- Monsieur le Maire a été en liaison constante avec les services d'incendie et de secours ainsi qu'avec la préfecture. Il a été décidé d'activer le **Plan Communal de Sauvegarde** qui a entraîné la présence de 2 pompiers sur place toute la nuit équipés d'un engin spécialisé.
- La Mairie a ouvert la salle des fêtes pour accueillir la population désireuse d'échanger sur les événements.
- La commune a enregistré beaucoup de dégâts plus ou moins importants. Le recensement a été fait au fur et à mesure en fonction des possibilités d'accès (jardin conservatoire de la Mairie, ponts des chemins de randonnées...).

(→ suite)

• Dégâts à Allons en deux actes ! (suite)

- Le plus gros dégât s'est porté sur le pont du hameau « la forêt ». Il s'est effondré dans la nuit de Samedi à Dimanche, occasionnant de graves difficultés pour les habitants dudit hameau.
- Monsieur le Maire avait dès Samedi signé un Arrêté d'interdiction de circulation aux véhicules et aux piétons. Il s'est rendu sur place dimanche matin pour faire un point avec les propriétaires et trouver des solutions.
- Le montant des travaux est estimé **44 000 € Hors Taxes**.
- Plusieurs maisons ont été inondées par des résurgences de sources et des fuites dans les toitures. Les pompiers ont dû intervenir sur plusieurs bâtiments...



• Acquisitions immobilières

La Mairie d'Allons vient d'acquérir Place d'AUTANE:

- un appartement appartenant à la famille GULIANI de 46 m² loi Carrez,
- ainsi que 2 pièces sous les toits,
- et une cave appartenant à la famille Joël GALFARD.

La commission d'appel d'offre a retenu les entreprises:

- TEDELEC/BARTH Rénov pour l'électricité et la plomberie,
- MAURIN pour le doublage et les plafonds et
- ALLINANCE Artisans pour la rénovation des fenêtres.



Les travaux de peinture seront réalisés en régie.

- **La municipalité tient tout particulièrement à remercier et à féliciter M. Claude CAUVIN qui a bénévolement participé à la réhabilitation de ces locaux.**
- **Il est important aussi de rappeler que la location de biens est une ressource importante pour notre collectivité.**

A noter sur vos agendas

Vœux de Monsieur le Maire
18 heures à la Salle des fêtes

<p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p>	DIRECTEUR de la PUBLICATION:	Christophe IACOBBI
	RÉDACTEUR:	Jean-Marie PAUTRAT
	ONT PARTICIPÉ à ce NUMÉRO:	Serge et Danielle GUICHARD Jean- Christophe POTTIN
	CRÉDITS PHOTOS & ILLUSTRATIONS:	Myriam BOETTI Jean- Marie PAUTRAT Jean- Christophe POTTIN
	IMPRESSION:	Arc en Ciel (Digne les Bains)



Inscription sur les listes électorales pour les élections des conseillers municipaux et communautaires

- Pour voter aux **élections municipales des 15 et 22 mars 2020**, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- Si ce n'est pas le cas, effectuez votre **inscription avant le vendredi 7 février 2020**.
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie.

Pour voter à ces élections, vous devez ▼

1. Être âgé de 18 ans, au plus tard le 14 mars 2020
2. Être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne
3. Jouir du droit de vote en France ou dans votre pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne;
4. Apporter la preuve de votre attache avec la commune d'inscription.

Pour vous inscrire, trois solutions ▼

• **Le service en ligne gratuit** sur:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
envoyez en ligne un justificatif d'identité et de domicile

• **Par correspondance:**
Envoyez à la mairie ►

- pièce d'identité récente

- justificatif de domicile

- formulaire de demande

d'inscription Cerfa n°12669*02 complété.

• **En mairie:** Apportez
►

Pour vérifier votre situation électorale, connectez-vous sur Service-Public.fr

La télé-procédure d'Interrogation de la Situation Électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier la commune et le bureau de vote d'inscription, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone). Télé-service gratuit à l'adresse: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>.

Lors de la vérification de votre situation électorale, il est impératif de renseigner les champs obligatoires: votre nom, tous les prénoms mentionnés sur votre acte de naissance. **Si** au terme de la recherche sur cette application, **vous ne vous retrouvez pas sur une liste électorale**, déposez une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site ou prenez contact avec la mairie.

Cette nouvelle télé-procédure s'inscrit dans la continuité du dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, aujourd'hui disponible pour toutes les communes et est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU).

Ce service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera à la fiabilisation du REU créé par les lois du 01/08/2016 et ouvert aux communes depuis le 03/01/2019.

Ce répertoire, tenu par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) centralise l'ensemble des listes électorales. L'ensemble de ces dispositions facilite l'accès au vote en permettant une inscription sur les listes électorales au plus proche du scrutin (le 07/02/2020 pour les élections municipales). Auparavant, ces démarches devaient être faites l'électeur avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Rappel des consignes de tri; Passage aux multi matériaux, fin 2019/ début 2020



Depuis le premier avril 2019, tous les emballages se trient et se déposent dans les **conteneurs jaunes**.

La collecte en multi matériaux (papiers et emballages triés ensemble) est la solution retenue pour la CCAPV car c'est le schéma de collecte le plus fréquent en France, ce qui facilitera le tri des vacanciers et des habitants.

Toutes ces évolutions ont pour objectifs l'optimisation des coûts de collecte et l'uniformisation des consignes de tri sur tout le territoire de la CCAPV.

Les communes équipées de bacs à roulettes pour les emballages et les ordures ménagères vont voir ces contenants être remplacés par des colonnes aériennes ou semi-enterrées. **Les habitants de la CCAPV devront trier les papiers avec les emballages.** La communauté de communes se réorganise et va doubler ses points de collecte : chacun sera équipé de **conteneurs gris, jaune et vert**.

Tous les nouveaux conteneurs pourront ainsi être vidés par le même type de véhicule. Actuellement, 3 types de véhicules sont nécessaires pour collecter les déchets. Le nouveau dispositif permet aussi d'optimiser les déplacements dans les secteurs les plus éloignés du centre de tri: un seul trajet suffira pour transporter deux types de matières.



Camion de collecte

Sur ALLONS, la Com munauté de commune en lien avec la Mairie a décidé de proposer **2 points de collecte: un dans le village et un autre à la Bâti-neuve**

La quantité de déchets recyclables triés par habitant augmente chaque année! Avec l'extension des consignes de tri et les évolutions qui en découlent la quantité de déchets triés va doubler en 3 ans! Entre 2017 et 2018, le tri "emballages + papier" a progressé de 13 % sur le territoire de la CCAPV ! *Bravo aux trieurs !*

INFOS sur le compostage, le tri et la réduction des déchets sur ► sydevom04.fr ou au **04 92 36 08 52**

- **3 en 1: Samedi 3 août, 3 inaugurations en 1 journée sur la commune d'Allons. Résultat d'un projet global et d'un travail de 5 ans.**



- Construction d'un très beau **pont en mélèze**,
- Remise en état de **l'ancien chemin du village** actuel jusqu'aux vestiges anciens,
- **Mise en valeur de la Tour et de la Chapelle St Martin par la création d'un théâtre de verdure**
- Création d'un terrain arboré "espace Barelrier" qui prend la forme d'un **jardin conservatoire** avec ses variétés anciennes d'arbres fruitiers, un projet d'hôtel à abeilles sauvages et un plan d'eau avec ses cascades et sa fontaine.

A ces réalisations il faut rajouter:

- les études faites par **Vincent BUCCIO** et son équipe du « Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence » et
- celle de l'historienne **Alice PRADELLES** dont l'ouvrage a été offert aux habitants du village.



Quartette de violons DRAILLES

Monsieur le Maire d'Allons a ensuite remercié:

- l'ensemble des partenaires et entreprises qui ont permis de réaliser ces trois chantiers.
- Ainsi que le travail de l'architecte **Xavier BOUTIN** qui a été le moteur du projet principal, le théâtre de verdure.
- L'inauguration s'est terminée en musique, avec une très bonne acoustique du site aux dires des musiciens.

• **Le CCAS, qu'est-ce que c'est ? Comment ça fonctionne ?**

En octobre 2014, le conseil municipal "a souhaité, à l'unanimité, que le CCAS fonctionne à nouveau. Le Centre Communal d'Action Sociale mettra tout en œuvre au quotidien, pour soulager, partager et respecter les souffrances des plus démunis d'entre nous". Pourtant essentielles, les missions de CCAS sont souvent méconnues. Cet article fait le point sur ses principales actions et sur ceux qui les portent.

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour **mettre en œuvre les solidarités** et **organiser l'aide sociale** au profit des habitants de la commune. Mais ces centres, aujourd'hui, découlent d'un long processus de l'aide sociale en France.

☞ **Bref historique:** Avant la Révolution française, l'Église catholique prend seule en charge toutes les actions en faveur des "pauvres". La Déclaration des Droits de l'Homme fait apparaître **le principe de l'assistance comme "un devoir de l'État et un droit pour le Citoyen"**. Ainsi, en 1796, les bureaux de bienfaisance se mettent peu à peu en place sur l'ensemble du territoire. Ces établissements évoluent en bureaux d'aide sociale, jusqu'en 1986, date de **la Loi de Décentralisation** qui transfère **une partie des compétences de l'État vers les Collectivités Territoriales** (régions, départements, communes). L'action sociale et médico-sociale est alors placée sous la responsabilité des **départements** (les **CDAS**) et **des communes** (les **CCAS**).

☞ **Le CCAS, comment est-il composé?** Le CCAS est un **établissement administratif public** (non obligatoire pour les petites communes) organisé de la façon suivante:

UN PRÉSIDENT	UN CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Le maire de la commune	Conseillers municipaux	Personnes nommées par le maire, compétentes pour des actions sociales
IACOBBI Christophe	GRIMAUD Josiane, GUICHARD Serge, LORENZI Fabien	BOETTI Myriam, BUFFAT Annie, REYRE Chantal

☞ **Quelles sont ses ressources?** Les ressources du CCAS sont essentiellement constituées d'une subvention de fonctionnement versée par la commune (**1500 €**) et des droits des places du cimetière. Ses ressources lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget communal.

☞ **Quelles sont les missions du CCAS? Le rôle du CCAS d'Allons est double:**

- Il informe et guide les habitants en situation de fragilité et instruit les demandes d'aides.
- Il est à l'initiative d'actions sociales locales, notamment **les JOURNÉES INTERGÉNÉRATIONNELLES de NOËL**



A ces occasions, M. le Maire "**rappelle que le CCAS doit être et sera à l'écoute de TOUS et particulièrement de ceux qui vivent aujourd'hui des difficultés N'HÉSITEZ PAS À NOUS SOLLICITER**" en sachant que les **membres du CCAS sont tenus à la plus stricte confidentialité 😊**

